

Subventions aux Associations à caractère social - 2^{ème} répartition au titre de l'année 1996

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur l'avis favorable de la Commission des Affaires Sociales, il est proposé d'attribuer aux associations à caractère social les subventions suivantes :

Associations	Alloué en 1995	Demandes 1996	Acomptes	1 ^{ère} attribution 1996	Propositions 2 ^{ème} attribution
La Double Ecluse	58 000 F (+ 5 000 F exceptionnel)	100 000 F			60 000 F
CIDF	50 000 F	53 000 F			53 000 F
Foyer Cassotte	96 000 F	100 000 F		50 000 F	46 000 F
ORPAB	130 000 F (+ 10 000 F exceptionnel)	140 000 F	55 000 F	45 000 F	30 000 F
Une Place au Soleil		34 000 F			5 000 F
Comité des Oeuvres Protestantes		10 000 F			2 000 F
GRI GRI		5 000 F			3 000 F
FNATH	4 000 F	4 000 F			4 000 F
Secours Populaire Journée des Oubliés	3 600 F	3 600 F			3 600 F
Service Entraide F. OZANAM (fonctionnem.)	2 000 F	7 000 F			3 000 F (fonction.)
ARIS		50 000 F			50 000 F
MRAP	8 000 F	10 000 F			8 000 F
Solidarité Femmes	8 000 F	20 000 F			8 000 F
AGIR	5 000 F	6 000 F			5 000 F
Association Comtoise des Sourds	1 000 F	1 000 F			1 000 F
CDAFAL	5 000 F	10 000 F			5 000 F
SDF (Libre)		2 450 F			2 450 F
Foyer des Jeunes Travailleurs	100 000 F	100 000 F	-	-	96 000 F
TOTAL					385 050 F

Le Conseil est appelé à statuer sur ces propositions. En cas d'accord, la dépense sera financée de la façon suivante :

- 323 005 F seront imputés sur le crédit figurant au BP, chapitre 92.49.65748 code service 20500,

- le solde, soit 62 045 F au moyen d'un crédit complémentaire que le Conseil Municipal est appelé à prélever sur le compte de dépenses imprévues figurant au chapitre 940 du Budget Primitif et à transférer au chapitre de dépenses sus-indiqué.

Mme MONTEL : Monsieur le Maire, comme l'année dernière, je voudrais vous demander un vote séparé pour le MRAP qui, pour moi, ne revêt toujours pas un caractère social mais bien un caractère politique.

M. LE MAIRE : Très bien, vote séparé demandé par Mme MONTEL.

M. BONNET : Je voudrais juste remercier M. l'Adjoint FOUSSERET d'avoir laissé sa chance au service d'entraide Frédéric Ozanam et ce n'est pas du copinage vis-à-vis de cette association pas plus que ce n'en était pour le comité de la Boucle. C'est un souci d'intérêt public et il l'a entendu ainsi. Je tiens donc à l'en remercier.

M. LE MAIRE : Très bien, c'est positif pour Jean-Louis FOUSSERET. Je ne dis rien de plus.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal :

- à la majorité, deux conseillers ayant voté contre, a décidé d'attribuer au MRAP une subvention de 8 000 F,
- à l'unanimité moins deux abstentions, a adopté la répartition proposée pour les autres associations.

Visa préfectoral du 14 novembre 1996.